



AVENUE DE LA
**JOYEUSE ENTRÉE
BLIJDE INKOMST**
LAAX

17-21

AVIS

CCE 2021-2828

Construire l'avenir

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Avis « Construire l'avenir »
Une adresse du Conseil central de l'économie au gouvernement

Bruxelles
06.10.2021

Le présent document est issu des travaux que le Conseil central de l'économie mène actuellement dans le cadre de l'élaboration de son Rapport Emploi-Compétitivité 2021. Il constitue un document synthétique dans lequel le Conseil présente ses préoccupations dans le cadre de la relance et les orientations stratégiques pour l'avenir que notre pays devrait, à ses yeux, prendre dès aujourd'hui. Le CCE encourage les gouvernements à y porter la plus grande attention lors de l'élaboration de leurs politiques publiques. Le CCE publiera une version détaillée de son Rapport Emploi-Compétitivité dans les mois à venir.

Le COVID-19 n'a pas seulement provoqué une grave crise sanitaire, mais il a également entraîné la plus grave récession depuis la Seconde Guerre mondiale, induisant même un risque d'effondrement de notre système économique et social. De vastes mesures de soutien ont par conséquent été mises en place, tant au niveau national qu'international, afin d'aider l'économie à sortir de la crise aussi indemne que possible et d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie.

Grâce à ces mesures et aux stabilisateurs automatiques (dont la sécurité sociale et le système de chômage temporaire) et grâce à la nature particulière de la crise - qui, contrairement à la crise financière et économique de 2008, n'a pas été causée par des déséquilibres internes mais par un choc exogène - l'économie a pu se redresser assez rapidement à mesure que la situation sanitaire s'améliorait via la campagne de vaccination. Bien que les différences sectorielles restent importantes, la reprise est actuellement meilleure et plus rapide qu'escompté, et sur la base des informations actuellement disponibles, les perspectives sont également relativement optimistes. Cependant, un certain nombre de nouveaux risques apparaissent (cf. infra). En outre, les défis structurels qui étaient déjà présents avant la crise ne se sont pas envolés. Citons à titre d'exemple les défis climatiques qui deviennent de plus en plus visibles, comme en témoignent les vagues de chaleur et les inondations qui ont frappé plusieurs pays l'été dernier. Mais des réponses politiques doivent également être apportées aux enjeux du vieillissement de la population, de la soutenabilité financière et sociale de la sécurité sociale, de la numérisation, de la mondialisation etc.

Après la gestion de crise aiguë à laquelle nous avons assisté ces derniers mois, il est temps de passer à une nouvelle phase des politiques à mettre en œuvre. Par cette déclaration, le CCE souhaite fournir quelques éléments que le Conseil estime importants lors de l'élaboration de ces politiques.

1. Une nouvelle relance est-elle nécessaire ? Et comment ?

Après le recul considérable de l'activité économique en 2020/début 2021, **l'économie se redresse donc mieux et plus vite que prévu**. Toutefois, cela ne **change rien au fait que pour certains groupes, la crise a eu/a de graves conséquences**. De manière générale, nous constatons que les groupes les plus vulnérables - les personnes peu ou moyennement qualifiées, les jeunes, les femmes et les demandeurs d'emploi - ont été plus durement touchés. De nombreux indépendants, relativement plus actifs dans les secteurs les plus touchés, ont également subi une perte de revenus importante en moyenne. En ce qui concerne les entreprises, on n'assiste pas actuellement à une cessation d'activité accrue des entreprises à faible productivité, mais Tielens et al. (2020)¹ soulignent **une augmentation non négligeable du risque de liquidité et de solvabilité**, bien que là aussi l'horizon se soit quelque peu éclairci entre-temps.

¹ Tielens, J, Ch. Piette et O. De Jonghe (2020), Belgian corporate sector liquidity and solvency in the COVID-19 crisis: a post-first-wave assesment, Revue économique de la BNB, décembre 2020.

Parallèlement, un certain nombre d'autres risques se manifestent. Ainsi, la reprise économique mondiale s'accompagne d'une **hausse de l'inflation**. L'inflation observée est en grande partie due à une forte hausse des prix du gaz naturel et de l'électricité et des prix de l'énergie en général, mais les prix d'autres intrants ont également fortement augmenté et engendrent des **problèmes dans la chaîne d'approvisionnement**. On ne sait pas combien de temps ce phénomène va durer, mais on peut s'attendre à ce que l'augmentation du coût des intrants entraîne une nouvelle hausse des prix à la consommation lorsque de nouveaux contrats seront négociés avec le secteur de la distribution. En outre, l'importante stimulation de la demande induite par les plans de relance des différents niveaux de pouvoir pourrait encore renforcer ces effets dans les années à venir, non seulement via la demande accrue de matières premières, mais aussi par leur impact sur un **marché du travail déjà en pénurie** (voir point 2.4). C'est particulièrement vrai pour le secteur de la construction, où la demande de main-d'œuvre va fortement augmenter en raison des investissements prévus par les plans de relance, alors que le secteur peine depuis quelques années déjà à recruter du personnel qualifié².

Une menace plane également sur la **soutenabilité des finances publiques**. Certains défis structurels - dont le vieillissement de la population, mais aussi les investissements qui seront nécessaires à la transition écologique - pèseront lourdement sur les finances publiques au cours des prochaines décennies. Dans le même temps, ces investissements sont un pari sur l'avenir car ils sont une condition préalable nécessaire à la création de richesses futures. Un certain nombre de mesures ayant un impact structurel sur le budget ont également été prises récemment. En conséquence, à politique inchangée, le taux d'endettement affichera de nouveau une trajectoire ascendante à partir de 2023, ce qui - même avec les faibles taux d'intérêt actuels - menace la soutenabilité des finances publiques.

Compte tenu de l'amélioration de la situation économique et des risques décrits ci-dessus, il convient de faire preuve de **sélectivité dans les nouvelles initiatives de relance**. La **date de mise en œuvre** sera également importante pour éviter une surchauffe de l'économie. Cela ne signifie cependant pas qu'il n'y a pas de points d'action politique à court terme.

Il est par exemple nécessaire de continuer à suivre et à soutenir les groupes vulnérables, et il faut également veiller à ce que les entreprises structurellement saines aient toujours accès à un financement approprié, mais les modalités de ce soutien seront importantes. Un principe majeur doit être de garantir une réallocation efficace des ressources. Les mesures de soutien éventuelles doivent non seulement maximiser les chances de survie des entreprises structurellement viables, mais aussi permettre d'encourager suffisamment les entreprises dont le modèle économique n'est pas viable à se restructurer ou, si cela n'est pas possible, à se retirer du marché. Dans le même temps, il convient de miser davantage sur la réallocation du capital humain, par le *reskilling* et l'*upskilling* non seulement des chômeurs, mais aussi, par exemple, des travailleurs qui risquent de perdre leur emploi ; l'apprentissage tout au long de la vie devrait accroître l'employabilité de tous ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite. De manière générale, une évaluation approfondie de l'efficacité des mesures de soutien adoptées est nécessaire afin de pouvoir en tirer des leçons pour l'avenir.

Enfin, il est important de relever les **défis à long terme qui existaient avant la crise du COVID** (pensons au vieillissement de la population, à la soutenabilité financière et sociale de la sécurité sociale, au changement climatique, à la biodiversité menacée, à la raréfaction des matériaux, à la numérisation croissante...). En effet, la crise n'a pas fait disparaître ces défis et dans certains cas, comme le changement climatique, ils sont même devenus encore plus visibles. Il est donc impératif **d'agir sur cette question dans les meilleurs délais**, afin de consolider les fondements d'une économie compétitive, résiliente, inclusive et à faible émission de carbone. En particulier, en ce qui concerne la

² Cf. [Rapport sur l'évolution conjoncturelle dans le secteur de la construction](#)

transition vers une économie neutre en carbone, les décisions d'investissement doivent être prises maintenant pour permettre à notre pays d'atteindre les objectifs européens.

2. S'attaquer aux défis structurels, maintenant !

Si nous voulons assurer notre prospérité et notre bien-être, il faut donc trouver rapidement une solution aux défis à long terme décrits ci-dessus. Cela nécessite, tout d'abord, une vision claire de la direction que l'économie/la société devrait prendre à l'avenir. Dans ce contexte, le CCE appelle les gouvernements concernés à s'inscrire dans une perspective de long terme dessinée par les objectifs européens du Green Deal (2050) et les Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) (2030), qui offrent un cadre visant à transformer en profondeur notre économie et notre société pour construire un avenir équitable, écologique et prospère. La Belgique doit s'améliorer dans les domaines dans lesquels ses progrès ne sont pas conformes à ses engagements et il convient, pour ces domaines, de réajuster les politiques en cours et faire avancer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le CCE souhaite y participer activement et demande à être consulté à ce sujet.

Pour réaliser ces objectifs (de long terme), le CCE met l'accent sur quatre orientations stratégiques prioritaires dont doit s'emparer le monde politique et qui ont déjà été mises en lumière dans ses Rapports Emploi-Compétitivité précédents : travailler à une administration performante et efficace ; continuer à miser sur l'innovation et la numérisation ; œuvrer à un modèle de société en phase avec les objectifs climatiques et environnementaux ; œuvrer à un marché du travail et une société inclusifs. Le CCE insiste sur leur interdépendance et la nécessité de les relever de manière simultanée. Ces orientations sont détaillées ci-dessous.

2.1 Travailler à une administration performante et efficace

La réalisation des objectifs européens et des ODD nécessitera des investissements. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer à cet égard. D'une part, par leur impact sur le **climat d'investissement qui doit inciter les entreprises à investir (durablement)**, mais aussi par leurs propres investissements. Compte tenu du sous-investissement public des dernières décennies et des besoins d'investissement dans le cadre de la transition durable, il est important qu'à l'avenir **les investissements publics soient relevés et évoluent vers 4 % du PIB d'ici 2030**. À cet égard, le Conseil souligne les points suivants :

- Le CCE réitère sa demande, adressée au gouvernement belge et à la Commission européenne, d'un **traitement favorable des investissements publics productifs dans le cadre des règles budgétaires européennes**³. Un traitement plus flexible des investissements ne supprime pas la **nécessité de mener une politique fiscale saine**. Le Conseil demande toutefois que les efforts visant à renforcer la soutenabilité financière des finances publiques et de la sécurité sociale ne se fassent pas au détriment de la soutenabilité sociale de la sécurité sociale. Comme la déclaration commune des 75 ans de la sécurité sociale l'indique : « tout comme en 1944, les interlocuteurs sociaux souhaitent prendre leurs responsabilités afin de garantir la soutenabilité budgétaire ainsi que l'efficacité sociale de la sécurité sociale dans le futur ». En effet, la crise actuelle a une nouvelle fois souligné le rôle essentiel de celle-ci en tant que stabilisateur automatique.

³ CCE et CNT (2020), Contribution du CCE et du CNT dans le cadre de la préparation du Programme national de réforme 2020 (CCE 2020-1065).

- Compte tenu des contraintes budgétaires, il sera **nécessaire de hiérarchiser** les investissements. Les défis posés par la transition numérique et écologique, ainsi que l'avancée du vieillissement de la population, sont déjà des facteurs à prendre en compte.
- Enfin, le Conseil demande que **tous les investissements planifiés dans le PRR soient réalisés**. Du fait de la croissance économique meilleure qu'escomptée, il est en effet possible que la Belgique voie sa part dans les moyens européens totaux se réduire⁴. Le Conseil souligne cependant une fois de plus l'importance de la **disponibilité** d'un nombre suffisant de **travailleurs** (supplémentaires) **possédant les compétences adéquates** dans la perspective de la réalisation des projets du PRR (cf. ci-dessus).

De manière générale, **l'intervention des pouvoirs publics doit être efficace et efficiente**. Les *spending reviews* doivent contribuer à cet objectif. Par ailleurs, des actions sont encore requises dans différents domaines. C'est ainsi qu'il convient d'investir dans la **modernisation et la numérisation des services publics** dans le but de rendre les administrations publiques plus efficaces au niveau tant de leurs processus internes que de leurs interactions avec les entreprises / les citoyens. Le CCE demande à être consulté, dans le cadre la mise en œuvre du PRR, au moment du déploiement des projets de numérisation des services publics fédéraux. Dans ce contexte, il est nécessaire de développer des mesures d'accompagnement suffisantes afin de faire en sorte que les personnes peu familiarisées avec le numérique soient également joignables. Une attention suffisante pour ceux qui ne maîtrisent pas bien les outils numériques doit en effet toujours occuper une place centrale en cas de modernisation et de numérisation des services publics⁵. Sur le plan de la **qualité de la réglementation**, il existe également encore une marge d'amélioration non négligeable. Il importe, dans ce cadre, de veiller à ce que la réglementation atteigne toujours le but visé tout en impliquant le moins d'obligations administratives possible pour les entreprises et les citoyens. Le Conseil a déjà formulé par le passé des lignes de force permettant d'obtenir une meilleure réglementation⁶. Enfin, le Conseil demande que la **cohérence de la réglementation soit améliorée**. En effet, la plupart des défis socio-économiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés réclament des actions dans divers domaines de politique, qui se situent en outre à des niveaux de pouvoir différents (autorités européennes, fédérales, régionales). Il est dès lors important que la **répartition des compétences** lors d'une éventuelle prochaine réforme de l'État **soit telle que celles-ci puissent se renforcer mutuellement** au lieu de se contrecarrer ainsi que c'est parfois le cas actuellement. Indépendamment de cet aspect, **l'amélioration de la coordination entre les différents niveaux de pouvoir est impérative**

⁴ 30 % de l'enveloppe totale de la Facilité pour la reprise et la résilience sont octroyés en fonction de données économiques qui varient par rapport au moment de l'introduction du PRR.

⁵ Dans son avis « [Vers des services publics numériques plus efficaces et inclusifs](#) », le CCE énumère une série de mesures politiques destinées à placer la Belgique parmi les meilleurs dans le domaine de la qualité des services publics numériques, non seulement en termes d'efficacité mais aussi d'inclusivité. Plus généralement, la CCS Consommation a formulé l'avis « [Vers une politique d'inclusion numérique en Belgique](#) » comprenant 16 recommandations axées sur la réduction de la fracture numérique.

⁶ C'est ainsi que le CCE a formulé l'avis « [Pour une réglementation réalisant les objectifs de politique à un coût minimal](#) » et qu'il a, conjointement avec le CNT et les conseils économiques et sociaux régionaux, rédigé la déclaration commune intitulée « [Les partenaires sociaux plaident en faveur d'une meilleure réglementation](#) ». En outre, le 28 septembre 2021, l'avis « [L'introduction d'un agenda de la réglementation](#) » a été approuvé.

2.2 Continuer à miser sur l'innovation et la numérisation

L'**innovation (au sens large)** est importante. Elle est en effet la principale source de nouvelle création de valeur. Celle-ci est non seulement essentielle pour l'évolution du niveau de vie ; elle définit en outre la marge de manœuvre de la politique dont un pays dispose. La soutenabilité financière des finances publiques et de la sécurité sociale est en effet influencée dans une large mesure par le niveau de la création de valeur. Mais l'innovation est aussi indispensable à la réponse à offrir aux nombreux défis sociétaux (dont en particulier le changement climatique, mais aussi les défis sanitaires, le vieillissement...). Le Conseil estime dès lors qu'il est également important que la **politique d'innovation** non seulement mise sur le **renforcement de la compétitivité** mais aussi réponde aux **grands défis sociaux, écologiques et économiques** du 21^e siècle. Les pouvoirs publics peuvent jouer le rôle important de guide en favorisant des choix pertinents par le biais d'un cadre réglementaire adapté.

Dans ce cadre, il est important de maintenir le niveau de soutien à la R&D en Belgique, mais il faut en même temps contrôler l'efficacité des mesures d'aide. À ce titre, si les régimes de dispense partielle de versement du précompte professionnel sur les salaires du personnel de R&D contribuent à générer des activités de recherche additionnelles, on trouve peu de preuves solides de l'efficacité du crédit d'impôt pour la R&D et de la déduction fiscale pour revenus des brevets. Les choix réalisés aujourd'hui en matière de R&D ayant un impact à long terme, il est d'autant plus nécessaire de s'assurer le plus vite possible que les moyens publics soient alloués de manière optimale pour stimuler la R&D. Mais la politique doit **aller au-delà de la promotion du développement de nouvelles technologies ou innovations** ; elle doit **aussi miser sur la diffusion des technologies et innovations existantes**, notamment en direction des entreprises plutôt traditionnelles.⁷

Il est un type de technologies qui constitue de plus en plus souvent la base des innovations : il s'agit des **technologies numériques**. Globalement, la Belgique obtient un bon résultat au niveau de la mise à jour des technologies numériques dans les entreprises mais, tout comme dans d'autres pays, certaines technologies avancées - par exemple les big data, les services sophistiqués de cloud computing...- sont encore relativement peu implantées et il apparaît que les grandes entreprises sont généralement plus numérisées que les PME (CE, 2021). Dans l'e-commerce, le potentiel d'augmentation de la création de valeur est encore conséquent, pour autant que l'on tienne compte des conditions écologiques connexes. Et il va de soi qu'outre les entreprises, les autres acteurs sociétaux (citoyens, pouvoirs publics) doivent eux aussi suivre le mouvement. Il est dès lors **important de mettre en place un cadre tonifiant ouvert à l'application de ces technologies numériques et, plus généralement, à l'innovation** (voir aussi la [Déclaration du G10 du 7 septembre 2020](#)).

Ceci requiert un **mix de politiques intégré** attentif non seulement aux investissements en R&D et innovation mais aussi aux investissements en éducation et formation, un cadre réglementaire favorable à l'innovation et conscient notamment du risque qu'encourt l'innovation du fait de la domination d'un certain nombre d'acteurs numériques mondiaux, la facilitation de l'entrepreneuriat et de sa croissance, le renforcement des liens entre les acteurs de l'innovation (également au niveau international), une infrastructure numérique adéquate...

⁷ Cf. le rapport du CCE « [R&D et valorisation de la R&D en Belgique : un premier diagnostic](#) »

Une organisation novatrice du travail est aussi de plus en plus considérée comme un facteur important non seulement de la diffusion des technologies mais aussi du bien-être des travailleurs⁸.

2.3 Œuvrer à un modèle de société en phase avec les objectifs climatiques et environnementaux

Des phénomènes climatiques extrêmes observés dans toutes les régions du monde lancent un cri d'alarme pour agir d'urgence en vue de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Le coût de la non-action se traduira en perte importante de bien-être et de prospérité pour la société belge.

Notre pays s'inscrit dans les objectifs du Green Deal européen qui veut transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, une création de bien-être avec une utilisation circulaire des ressources la plus efficace que possible, où personne n'est laissé de côté.

Des investissements conséquents et guidés par ces objectifs sont nécessaires pour y parvenir. En effet, la transition écologique que nous devons conduire va induire une obsolescence accélérée⁹ d'une part importante des équipements et du capital. Outre les investissements en capital physique, des investissements seront aussi nécessaires dans des innovations conduisant à des produits et services neutres en carbone ainsi que dans la formation aux nouveaux métiers de la transition climatique et de l'économie circulaire. La politique des pouvoirs publics se doit de remplir un rôle majeur de guidance en **encourageant de tels investissements** et, plus largement, en **stimulant des modifications comportementales de tous les acteurs socio-économiques**.

La révision du **Plan national Énergie-climat (PNEC)** en 2023 offre à la Belgique l'opportunité de définir des actions fortes en ligne avec ces objectifs. Grâce à une coordination interfédérale et à l'association des interlocuteurs sociaux, ce Plan révisé **devrait se doter d'un cadre clair ; il faut une vision interfédérale intégrée avec des objectifs de long terme, des objectifs intermédiaires et une trajectoire pour réaliser ces objectifs**. Les travaux actuels du CCE en matière notamment d'économie circulaire¹⁰, de mobilité¹¹ et d'efficacité énergétique des bâtiments¹² (ces derniers, en collaboration avec les Conseils économiques et sociaux régionaux) ambitionnent de pointer des mesures phares pour le PNEC révisé.

⁸ Que l'on pense par exemple aux formes organisationnelles qui accroissent l'autonomie des travailleurs, ce qui est bénéfique non seulement à la capacité novatrice des entreprises mais aussi au bien-être des travailleurs.

⁹ Pisani (2021) donne l'exemple d'une chaudière au fuel ou celui d'un camion à moteur thermique : ces équipements vont devoir être remplacés avant d'atteindre leur fin de vie.

¹⁰ Le Conseil souscrit depuis longtemps déjà à l'importance de l'économie circulaire et a déjà formulé dans ce cadre diverses recommandations. Il a récemment émis un [Avis sur le projet de Plan d'action fédéral pour une économie circulaire](#).

¹¹ Dans ses avis récents, le Conseil propose des pistes concrètes pour favoriser l'utilisation du rail ainsi que pour accroître le développement de la multimodalité (mise en place d'un système intégré de transports publics, stratégie train-vélo, budget mobilité...). Il a émis un avis en vue des [nouveaux contrats de gestion pour la SNCB et Infrabel](#), il s'est prononcé sur les [abonnements flexibles de la SNCB](#) et a proposé des pistes concrètes pour [encourager le transport ferroviaire de marchandises](#).

¹² Le Conseil central de l'économie et ses homologues régionaux (Brupartners, CESE Wallonie et SERV) ont lancé récemment un appel commun à une collaboration et à une cohérence entre niveaux de pouvoir pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc de bâtiments, et ce tout en respectant les spécificités socio-économiques et les compétences de chaque entité. Les Conseils œuvrent actuellement à un avis commun sur la thématique de la stimulation de la rénovation auprès des copropriétaires et des propriétaires-bailleurs et vont également lancer le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre Régions pour stimuler la rénovation.

2.4 **Œuvrer à un marché du travail et une société inclusifs**

Plusieurs grands changements sociétaux suscitent des **tensions croissantes entre l'offre et la demande sur le marché du travail**. D'un point de vue quantitatif, le vieillissement de la population provoquera à terme la contraction de la part de la population en âge de travailler. Sous un angle qualitatif, les évolutions technologiques et la transition verte induisent un changement de contenu de nombreux emplois et l'obsolescence rapide des qualifications.

Les tensions croissantes sur le marché du travail sont problématiques. Elles génèrent en effet des difficultés de recrutement du personnel adéquat dans les entreprises, ce qui freine la capacité novatrice de celles-ci ainsi que l'activité économique et, partant, la croissance économique. Les investissements publics - nécessaires à la réalisation des transitions indispensables - sont de la sorte mis sous pression (voir ci-dessus). Enfin, l'inadéquation de l'offre et de la demande de travail et la faible mobilité de la main-d'œuvre représentent aussi un danger pour la cohésion sociale. Le travail reste en effet la meilleure garantie de la protection des revenus et favorise l'intégration dans la société. Il faut veiller cependant à préserver la qualité des emplois.

C'est pourquoi, de manière générale, le CCE met en avant **l'importance de l'insertion effective du plus grand nombre possible de personnes sur le marché du travail pour augmenter sensiblement le taux d'emploi**. L'accord de gouvernement prévoit de parvenir, d'ici 2030, à un taux d'emploi de 80 %. Le relèvement du taux d'emploi doit en tout état de cause s'effectuer **de manière sécurisée, harmonieuse et faisable**, pour assurer une création de valeur suffisante et une cohésion sociale élevée.

L'une des conditions en est l'élimination de l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Dans ce cadre, une attention particulière pour **l'insertion des groupes à risque**¹³ sur le marché du travail s'impose – que l'on pense aux personnes brièvement et moyennement qualifiées, aux jeunes et aux âgés, aux personnes d'origine étrangère dont le taux d'emploi est faible en ce moment. Il faut non seulement s'intéresser aux chômeurs mais veiller aussi à la réintégration des inactifs (dont les malades de longue durée) sur le marché du travail.

En général, il est nécessaire d'accorder une grande attention à **l'apprentissage tout au long de la vie**, qui doit permettre aux individus d'accomplir au mieux leurs tâches et ce, tout au long de leur carrière, faciliter la transition professionnelle du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi (notamment vers des secteurs et des professions émergents) et faire en sorte que les talents se perdent le moins possible en cours de route. Vu l'importance des orientations en sciences et techniques (STEM) – y compris les cycles court portés sur la pratique – pour le marché du travail, il est également requis de chercher à rendre plus attrayant le choix de ces formations.

La **mobilisation plus poussée de la réserve de travail potentielle** (chômeurs et inactifs) est également nécessaire, notamment grâce à la suppression des pièges financiers et des autres obstacles (par exemple la garde d'enfants) qui empêchent le retour sur le marché du travail. Mais d'autres facteurs sont également importants, comme des **conditions de travail attractives et adaptées** aux besoins des travailleurs en fonction du cycle de vie.

Même si l'élimination de l'inadéquation sur le marché du travail est un impératif absolu, force est de reconnaître que les transitions demandées ne seront pas simples pour tous et prendront, dans certains cas, du temps. C'est pourquoi il faut miser sur des **mesures supplémentaires** visant à

¹³ Le CCE travaille actuellement sur un rapport sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail où l'on traite des transitions professionnelles en début-milieu de carrière. Il travaille également sur un rapport sur la durée des carrières qui établit un diagnostic pour la Belgique et qui en identifie les déterminants.

accompagner et à soutenir les personnes qui risquent d'être laissées pour compte et sur une **protection sociale forte, sachant qu'elle est importante pour sécuriser les carrières professionnelles.**